

LOI N° 93-006 du 29 Mars 1993

portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit N° F/BEN/ROD/92/27 signé le 08 Octobre 1992 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) relatif au financement du Projet Aménagement des Voies d'accès et de la traversée de la Ville de COTONOU pour un montant de 13.000.000 UC/FAD soit environ 4.550.000.000 Francs CFA.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté

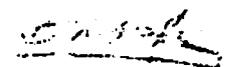
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'Accord de Prêt N° F/BEN/ROD/92/27 signé le 8 Octobre 1992 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) relatif au financement du Projet Aménagement des Voies d'accès et de la traversée de la Ville de COTONOU.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 29 Mars 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA.-

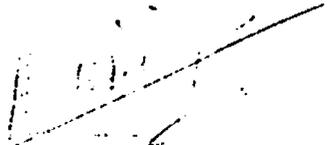
.../...

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,



Eustache SARRE.-

Le Ministre des Finances,



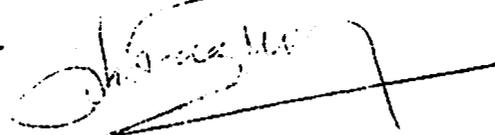
Paul DOSSOU

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,



Florentin MITO-BABA.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON.-

Ampliatiions : PR 6 CS 2 AN 4 CC 1 NESGPR 2 MEHU-MF-MPRE 12 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 IGGA 1
DCCT 1 GCONB 1 CSM 1 BN-DAN 2 JORB 1.-